

N° 2018.25.01.10

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux de tirage et raccordement d'un câble de fibre optique dans le réseau France Telecom, du 29 janvier au 2 mars 2018, pour une durée de 5 jours, au niveau des 6, 8, 12 et 20 avenue des Griffons, au croisement rue Pasteur /avenue Raoul Bourdieu, rue Raoul Bourdieu et rond-point avenue des Griffons /R.Bourdieu à Carbon-Blanc, réalisés par l'entreprise ERT Technologies, 48 Avenue Gustave Eiffel 33610 Canéjan pour le compte de SFR;

ARRETE :

ARTICLE 1er : Du 29 Janvier au 2 mars 2018, l'entreprise ERT Technologies est autorisée à effectuer les travaux de tirage et raccordement d'un câble de fibre optique sur le réseau France Telecom, au niveau des 6, 8, 12 et 20 avenue des Griffons, au croisements rue Pasteur /avenue Raoul Bourdieu, rue Raoul Bourdieu et au rond-point avenue des Griffons /R. Bourdieu à Carbon-Blanc.

ARTICLE 2 : Durant les travaux, la piste cyclable sera neutralisée.

ARTICLE 3 : Durant les travaux, le couloir de bus sera neutralisé.

ARTICLE 4 : Durant les travaux, la circulation sera impactée par un balisage temporaire à hauteur du rond-point situé à l'angle de l'Avenue Raoul Bourdieu et Avenue des Griffons

ARTICLE 5 : La signalisation sera mise en place et conservée par les soins de l'entreprise ERT Technologies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise ERT Technologies, demandeur

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 25 janvier 2018

P°/ Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.